



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E68938

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1905

Forme juridique : SA

Capital : 1 617 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL B572100485

Siret : 572 100 485 00034

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 2123801

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 755539F1247000/001 466608

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 755539F1247000/001 466608

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SOCIETE NOUVELLE D'ASPHALTES (SNA)

Sigle : S.N.A.

21 RUE GEORGES SAND  
94405 VITRY-SUR-SEINE CEDEX

Téléphone : 01 46 82 89 86

Portable : 06 03 05 12 81

Site Internet : www.sna.fr

E-mail : mail@sna.fr

Responsabilité légale :

PASSINI JEAN PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen : 125

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3213	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	16/11/2020
3223	Étanchéité en matériaux de synthèse en feuilles (Technicité supérieure) Mention RGE	16/11/2020
3271	Tôle d'acier nervurée (tan) avec étanchéité en membrane en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	16/11/2020
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	13/10/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.